

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 08 FEVRIER 2011

Sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire.

-:-:-:-

SOMMAIRE

II - AFFAIRES FINANCIERES	5
II.1 – Débat d’Orientation Budgétaire sur l’exercice 2011	5
II.2 – Plan de sauvegarde : Reconduction de l’abondement communal aux subventions ANAH sur la réhabilitation des bâtiments M, N et O des Alexia IV.	13
IV - LOGEMENT	14
IV.1 – Convention avec la CAF (Caisse d’Allocations Familiales) pour lutter contre le logement indécent.....	14
V – JEUNESSE ET SPORTS	15
V.1 – Subvention exceptionnelle à l’AS SIN Athlétisme pour le championnat FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail).....	15
V.2 – AS Sin Football – Stage de Pâques – Convention et fixation du prix des repas. .	17
VII – Travaux de voirie, urbanisme, bâtiments.	18
VII.1 – Modification du tracé de « l’Avenue des Poètes » au Quartier Les Epis.....	18
VII.2 – Classement d’une partie de l’Impasse Barbier dans le domaine privé communal et vente à la SAS Barbier/Galois.	19
X – CULTURE, FETES ET COMMUNICATION	20
X.1 – 27 ^{ème} Printemps Culturel de Sin-le-Noble, partenariats – Tarifs – Conventions. .	20
X.2 – 27 ^{ème} Printemps Culturel de Sin-le-Noble, convention Ticketnet et FNAC.....	21
X.3 – 27 ^{ème} Printemps Culturel de Sin-le-Noble, Tremplin Jeunes Talents	22
X.4 – 27 ^{ème} Printemps Culturel de Sin-le-Noble, Prix des places	22
X.5 – 27 ^{ème} Printemps Culturel de Sin-le-Noble, Contrats	23
XI – PERSONNEL COMMUNAL.....	25
XI.1 – Personnel communal – création d’un poste d’animateur-chef à temps complet suite à sa réussite à l’examen professionnel	25
XI.2 – Création d’un poste d’attaché principal suite à la réussite à l’examen professionnel	25
XI.3 – Création d’un poste de contractuel pour l’aide au suivi des personnes relogées dans le cadre du PRU (Projet de Rénovation Urbaine)	25
XII - DIVERS.....	27
XII.1 – Divers – Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français suite à la destruction de 4000 palettes de produits alimentaires.....	27
XII.2 – Divers – recensement rénové – Rémunération des agents recenseurs	27
XII.3 – Divers – Modification des commissions municipales	28
XIII - DECISIONS DIRECTES.....	28

POINTAGE VILLE DE SIN-LE-NOBLE

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 8 FEVRIER 2011 à 18 HEURES 30
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON-EXCUSES ET NON REPRESENTES
ENTEM Christian	X			
LEGRAND Véronique	X			
BRIDOUX Josyane	X			
CAMPISANO Vincent	X			
POULAIN Daniel	X	Pouvoir à Josyane BRIDOUX		
CORDONNIER Daniel	X			
DEMARECAUX Cécile	X			
REANT Philippe	X			
HADJ ABDELKADER Fatima	X			
DABONNEVILLE Marina	X			
MARIE Roger	X			
WATRELOT-HURET Laurène	X			
JOUVENEZ Frédéric	X			
MILETTO Anna Maria	X			
BENSRIH Abdelaziz	X			
DUMONT Andrée		Pouvoir à Marie-Françoise LOUCHE		
KRZYKALA Guillaume	X			
DROUHARD Géraldine		Pouvoir à Frédéric JOUVENEZ		
STOBIECKI Jean-Pierre		Pouvoir à Marina DABONNEVILLE		
WANNEPAIN Maurice		Pouvoir à Guillaume KRZYKALA		
L'HOSTIS Florence	X			
MASCLET Robert		Pouvoir à Anna-Maria MILETTO		
HIOLE Christian	X			
MARTINS Emilie	X			
DUPONT Benjamin	X			
LOUCHE Marie-Françoise	X			
BEHAGUE Jean-Marie	X			
CHOTIN Jean-Michel	X			
VAN NIEUWENHUYSE J-François	X	Arrivé pendant le point II-I		
LALART Stéphanie	X			
JUPIN Corinne	X			
WIDIEZ Daniel	X			
MASCLET Johanne	X	Arrivée pendant le point II-I		

M. LE MAIRE : Je vous propose de démarrer la séance.

Je vous propose de commencer par la désignation de la secrétaire de cette séance, Laurène, qui va procéder à l'appel... (Appel).

Quelques informations. Le projet de délibération 9.1 est ajourné dans l'attente de quelques éléments complémentaires. C'est la fiche FPH.

Ensuite, la décision directe n°6, l'année 2001, il faut lire 15 000 € et non 150 000 € minimum.

Vous avez sur table 2 motions qui seront évoquées en fin de Conseil Municipal, sur la dépendance et la fermeture des classes.

Vous avez également sur table un formulaire d'adhésion au comité de soutien du lycée professionnel Ambroise Croizat d'Auby, dont le Président de ce comité est Freddy Kaczmarek, Maire d'Auby.

Avant de démarrer l'ordre du jour du Conseil Municipal, je vous propose de faire un point sur la rénovation urbaine.

Sur les thèmes d'ingénierie et conduite de projets, sur la mission d'assistance en, ordonnancement, pilotage et coordination urbaine, ce que nous appelons plus communément le PCU, le prestataire est Perspective Urbaine et Sociale.

Cette Société est missionnée sur le planning, la planification des opérations, le suivi administratif, juridique et financier. Un comité technique qui réunit tous les partenaires du projet a été constitué et la périodicité de ces réunions est de 6 semaines.

La mission communication et concertation a été réalisée. Elles sont d'abord notifiées, car c'est Karamel, une agence de communication de Roubaix, pour le marché communication et Extramuros, pour le marché concertation.

La mission communication dure le temps de la rénovation urbaine et la mission concertation uniquement sur 10 mois. C'est une obligation pour nous dans le cadre de la rénovation urbaine.

Les études de programmation : c'est la Société SAI Développement.

Concernant la construction du nouveau groupe scolaire, les besoins seront validés en février, et le travail sur le volet environnement urbanistique et architectural a commencé. Les études de programmation pour la construction du nouveau centre social et la réhabilitation de la salle Jean-Jacques Rousseau ont démarré également.

Voilà le diagnostic de la Gestion Urbaine de Proximité, que nous appelons la GUP. C'est validé, le plan d'action est en cours d'élaboration et la convention pourra être signée en mars-avril.

Sur le volet social, la charte de relogement a été signée en décembre par tous les partenaires, dont PARTENORD, NOREVIE et les bailleurs associés à ce relogement, tels que MAISONS et CITES, par exemple, SIA également.

La charte d'insertion est en cours de finalisation puisqu'il ne reste plus qu'à la signer.

La Maison de Quartier Nelson Mandela prend forme, comme vous pouvez le constater en passant devant la rue Pierre Semard. Sa livraison est prévue fin février. Il y a un peu de retard dû aux intempéries et notamment à ce que le bâtiment soit sec et chaud pour pouvoir assurer les finitions intérieures.

Nous avons tenu, le 18 janvier, ce que nous appelons un atelier urbain, qui consistait à présenter la future Maison de Quartier Mandela ainsi que son fonctionnement. L'ouverture est prévue au printemps 2011, avec une inauguration en juin, peut-être le 18 juin.

Concernant NOREVIE, le dossier de Déclaration d'Intention à Démolir, la fameuse DID tant attendue, a reçu la validation de l'Etat. Le relogement de certaines familles de la Résidence Jules Ferry a commencé. Nous étions à 4 propositions à cette époque-là, je crois que nous sommes certainement à beaucoup plus aujourd'hui, Josyane ?

Mme BRIDOUX : Nous sommes à 18 propositions. Elles ne sont pas toutes encore acceptées par les habitants, mais elles sont conformes à la demande des habitants. 2 ce matin, encore.

M. LE MAIRE : Je rappelle que l'opération consiste à reloger d'abord les 2 premiers bâtiments, le 100 et le 200. Ce qui représente 32 familles.

Sur le projet urbain, l'avant-projet est terminé, et le futur plan du quartier et les projets d'aménagement sont également terminés, ainsi que le phasage des travaux.

Vous voyez sur l'écran, c'est un document qui sera joint avec le compte rendu du Conseil Municipal.

En résumé, on commence par les voiries intérieures, celles qui partent de Matisse pour rejoindre les Salamandres et une autre qui part d'un peu avant les Salamandres, devant Jean-Jacques Rousseau, pour rejoindre le périphérique des Couronnes. Vous voyez les premières opérations. Ces travaux vont démarrer au second semestre 2011.

Cet avant-projet présente également quelques options, dont notamment la requalification de la voirie entre le bout des Couronnes et la voie latérale à la Route Nationale Douai-Cambrai. C'est une option. Ca ne rentre pas dans le cadre de la rénovation urbaine.

Nous verrons que dans le dossier de l'avant-projet, il y a également des colonnes enterrées pour les déchets ménagers et autres. C'est une option également que nous retiendrons ou ne retiendrons pas, suivant nos finances.

Au prochain Conseil, nous serons nettement plus précis sur les travaux à réaliser, ainsi que le phasage. Nous tâcherons de présenter d'une manière plus claire, à l'écran.

Des réactions suite à cette présentation ?

Je vous propose de reprendre l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 14 décembre 2010. Avez-vous des questions sur ce procès-verbal ?

Aucune.

Je vous propose de passer aux voix ?

Pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité sur le procès-verbal du 15 décembre.

II - AFFAIRES FINANCIERES

II.1 – Débat d'Orientation Budgétaire sur l'exercice 2011

M. REANT : Bonsoir à tous. L'année 2011 s'est caractérisée par l'annonce de profonds changements dans différents domaines ; la suppression de la Taxe Professionnelle, annoncée l'an dernier, est entrée en vigueur et son remplacement est opéré par la Contribution Economique Territoriale. Cette CET est structurée par une Cotisation Foncière des Entreprises et par une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

Le budget communal était en réseau d'alerte en 2009 sur les comptes correspondants aux années antérieures et en est sorti cette année. Pour autant, les finances de la ville restent fragiles.

Perspectives pour 2011 : l'Etat a décidé que les collectivités auront jusqu'au 30 avril 2011 pour voter le Budget Primitif. Les collectivités peuvent adopter en cours d'année des Décisions Modificatives et un budget supplémentaire, généralement en octobre, pour corriger le Budget Primitif.

Dans le cadre du transfert au bloc communal (communes et EPCI – Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de la part départementale de la Taxe d'Habitation et du foncier non bâti, le gouvernement avait fixé, à début décembre 2010, le délai accordé aux communes, et surtout aux EPCI, pour modifier les décisions d'abattements vis-à-vis de certains contribuables. Cette décision a décalé le calendrier budgétaire.

Pour ce qui concerne la Communauté d'Agglomération du Douaisis, les décisions ont été prises en Conseil Communautaire du 25 septembre 2010. Compte tenu du glissement de

la part départementale de la Taxe d'Habitation vers les EPCI, ces décisions portent sur cette même taxe, sur la fixation du taux d'abattement obligatoire pour charge de famille, à 5 % (le Conseil Général du Nord l'avait fixé à 15 %), et de fixer les taux d'abattement pour chacune des 2 premières personnes à charge à 15 % et pour les personnes suivantes, à partir de la 3^{ème} personne, à 20 % (taux identiques à ceux du Conseil Général). Pour ce qui concerne le taux, c'est celui du Département augmenté des frais de gestion, soit un taux global de 10,67 % + 1,06 %, soit 11,73 %.

De même, la CAD va percevoir le produit de la TASCOM (**TA**xé sur les **S**urfaces **COM**mmerciales) et l'IFER (**I**mposition **F**orfaitaire sur les **E**ntreprises de **R**éseaux) en provenance de l'Etat.

Le Conseil Communautaire a décidé d'instituer une Taxe Foncière communautaire sur le bâti, dont le taux sera décidé au BP 2011 de la CAD et qui pourrait se situer à 1 %.

Pour ce qui concerne la ville, hormis ce que la CAD a décidé d'instituer, la fiscalité restera stable, car la ville gardera les mêmes taux.

En termes de dotations de l'Etat, celles-ci sont gelées pendant 4 ans, de 2011 à 2014, hormis le FCTVA, le produit des amendes de circulation et les dotations de compensation de la réforme de la TP. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale augmenterait, au niveau national, de 6,24 %. A voir ce que notre ville pourra recevoir. A ce sujet, aucune orientation connue à ce jour. La ville prendra une position intermédiaire à 3 %. En fonction du montant définitif, une DM (décision modificative) sera prise pour constater une recette complémentaire et diminuer d'autant les emprunts.

Informations sur Sin-le-Noble.

Les objectifs sur la gestion de 2010 étaient de maintenir la fiscalité et les efforts des services municipaux en termes de gestion de fonctionnement et de limiter le poids de la dette.

La ville a utilisé, durant l'année, la ligne de trésorerie ouverte en début d'exercice, moins coûteuse que les emprunts secs et n'a fait rentrer qu'en fin d'année, l'emprunt de 2M€ sur les 3,4M€ budgétisés en début d'exercice. A noter que le taux de l'Euribor 3 mois, qui avait empoisonné les 2 premiers emprunts toxiques renégociés, est toujours à un taux inférieur à 1,50 % ; il vient seulement de franchir la barre des 1 %. L'objectif est de s'activer sur la mise en œuvre du dossier de rénovation urbaine, tout en opérant un effort sur la reprise de l'entretien des bâtiments communaux.

La ville a pu bénéficier, en 2010, de la continuité du bénéfice de la dotation de développement urbain, qui lui a permis d'avancer des dossiers avec des financements d'Etat et de la récupération de la TVA avec un an d'anticipation.

La gestion 2010 se termine par le pointage, avec la trésorerie, des comptes, suite au passage des dernières écritures liées à la journée complémentaire ; celles-ci concernent les charges et les recettes de fonctionnement engagées, dont les montants ont trait à l'exercice 2010. De même, l'investissement fait l'objet de la détermination des reports, dépenses engagées non mandatées et restes à réaliser.

Résultats de la gestion 2010.

La gestion 2010 laissera apparaître, à confirmer après pointage avec les éléments de la trésorerie municipale, un résultat final cumulé excédentaire de l'ordre de 1,786 M€, contre 649K€ en 2009 et 297K€ l'année précédente. Un excédent de l'ordre de 1 552 K€ en fonctionnement et un excédent de 959 K€ en investissement avant reports. Les reports de dépenses et de recettes d'investissement sont déficitaires de 725 K€. Ce qui laisse, au final, un excédent de 234 K€ en investissement.

L'analyse des comptes permettra de tirer les enseignements, chapitre par chapitre, au moment du vote du compte administratif 2010.

Ce que nous pouvons retenir, c'est qu'en fonctionnement, en clôture 2010, en dépenses, nous avons 16 100 144 €, en recettes : 17 652 490 €, pour un résultat de 1 552 345 €. En investissement, en clôture après report, en dépenses : 6 574 749 €, en recettes : 6 808 876 €, pour un résultat de 234 126 €.

Soit un total général à fin 2010, en résultat, de 1 786 472 €.

Vous avez ensuite la courbe. Pour l'instant, la courbe de l'évolution de l'effet de ciseau prend la tournure suivante ; nous maintenons bien l'écart, néanmoins la menace d'un effet de ciseau est toujours présente.

Orientation du budget 2011.

Le budget doit prendre principalement en compte le dossier de rénovation urbaine, l'impact financier de la prise en charge d'une partie du déficit de la Zone du Raquet, 153 K€ pour 2010, 2011 et 2012, 307 K€ ensuite et, pour le solde de ce qui sera possible sans pousser l'endettement trop loin, des investissements indispensables pour la ville.

Analysons les grandes lignes d'un budget prévisionnel 2011.

En section de fonctionnement, les principales recettes évaluées, avec le plus de précision possible en fonction des éléments connus sont : la dotation forfaitaire : 3 850 000 €, la dotation de solidarité urbaine : 2 022 712 €, la dotation de péréquation : 512 088 €, soit un total de 6 384 800 €. Soit une légère progression par rapport à 2010, de 0,66 %.

La DGF avait connu une diminution du fait de la prise en compte de la baisse de population de 17 134 à 16 880 habitants, puis 16 882 habitants, recensements ponctuels. Celle de 2011 devra prendre en compte le gel annoncé des dotations de l'Etat et la nouvelle population recensée à hauteur de 16 676 habitants.

Par contre, la DSU connaît une progression du fait des éléments sociaux de la ville. La DSU 2009 était en progression de 11 % par rapport à celle de 2008. Il est annoncé une augmentation de l'enveloppe nationale pour les DSUCS de 6,3 %. Nous avons programmé un chiffre prévisionnel prudent à + 3%.

Les impôts locaux.

Le coefficient de revalorisation des bases a été fixé par l'article 117 de la loi de finances, à 1,02 pour le bâti et pour le non bâti. La ville a décidé de maintenir les taux communaux à ceux qui existent : 24,95 % pour la Taxe d'Habitation, 23,04 % pour la Taxe Foncière pour les propriétés bâties, 51,57 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties. Le produit fiscal 2011 qui pourrait être, selon les bases qui nous seront notifiées courant mars, de l'ordre de 4 335 286 €, contre 4 292 362 € réels en 2010. Ce qui nous fait, en produit de Taxe d'Habitation : 2 277 939 €. En Taxe Foncière bâtie : 2 070 655 €, en Taxe Foncière non bâtie : 29 614 €, pour un total de 4 378 210,07 par rapport à 4 292 362,81 en 2010.

Les attributions de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

La CAD prévoit le dispositif suivant : l'attribution de compensation était à 2 081 003 €. En 2011, l'attribution augmentera de la valeur de la charge transférée en 2005 sur les voiries communautaires, rue de Lambres prolongée. Transfert de charges pour lequel une marche arrière est opérée, car ne présentant aucun intérêt pour personne. La ville économise 12 810 € par an sans avoir de dépenses majorées. Ce poste avait également fait l'objet d'un paiement échelonné des dettes accumulées depuis 2005. L'attribution 2011 atteindra 2 102 353 €.

La DSC (**D**otation de **S**olidarité **C**ommunautaire) est basée sur 239 405 €. Compte tenu du dispositif adopté l'an dernier pour le cofinancement du Raquet, 3 ans à 153 000 €, puis 27 ans à 307 000 €. La DSC est réduite...

M. LE MAIRE : C'est juste le cofinancement du déficit du Raquet. Il faut préciser.

M. REANT : La DSC est réduite de 153 K€ pour 2011. Il sera donc inscrit une recette prévisionnelle de 86 405 €, comme l'an dernier.

Le fonds de concours est reconduit d'année en année. La ville a produit un certain nombre de dossiers de demande de financement qui sont acceptés par la CAD, à hauteur de 164 016 €.

La compensation au titre du fonds départemental de la Taxe Professionnelle reste, sous une forme désormais gelée, à hauteur de 344 K€.

Avec l'affectation du solde de l'excédent de fonctionnement, à hauteur de 1 552 345 €, le montant des recettes de fonctionnement devrait avoisiner les 18 487 402 M€.

En dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel se sont élevées à 10 068 681 € en 2010 contre 9 869 586 € en 2009 et 9 578 777 € en 2008. La progression de ce poste, qui est le plus fort parmi les dépenses de fonctionnement, continue à être freinée de manière significative grâce à une meilleure gestion de la ressource humaine : + 2,97 % en 2009, 2,02 % en 2010. Ce poste intègre les contrats d'insertion, chantiers d'insertion et chantiers-écoles ANRU, qui ont travaillé sur des chantiers de bâtiments et d'espaces verts sur l'année. Politique amplifiée par rapport à l'an dernier. Ces chantiers sont compensés en recettes.

En 2011, la volonté est de poursuivre la maîtrise de ce chapitre. La prévision porte sur un crédit de 10,45 M€, soit une progression de 3,8 %, poste de conseil de gestion notamment, poste de chargé de suivi GUP et relogement, hausse du taux de cotisation accident du travail.

Les charges à caractère général

Il s'agit des dépenses d'eau, d'électricité, de combustibles, de chauffage, de transport, de fournitures, d'entretien des bâtiments, du matériel et de la voirie, de la maintenance et de location de matériel. Il avait été demandé aux services de veiller à optimiser fortement chaque dépense pour freiner l'évolution de ce poste. L'an dernier, une véritable optimisation avait ramené ces dépenses de 3 902 699 € en 2008 à un montant de 3 567 470 € en 2009, soit une économie de 335 K€. En 2010, ce poste a atteint un montant de 3 694 201 €, y compris les achats de matières pour les chantiers d'insertion. Un crédit de 3,7 M€ est prévu au chapitre 11 « charges à caractère général » pour 2011, auquel il sera nécessaire d'ajouter un crédit complémentaire de 100 K€ pour réparer les trous dans les voiries endommagées par l'hiver, ainsi que des crédits pour les études et prestations de fonctionnement liées au dossier de rénovation urbaine, à hauteur de 181 850 €.

Les subventions et participations versées

Il s'agit des subventions au monde associatif, au CCAS et les cotisations aux syndicats intercommunaux.

Dans les prévisions 2011, en subventions de fonctionnement : 300 K€, en subventions exceptionnelles : 25 K€, soit 325 K€. En subvention au CCAS : 450 K€ et en contingents et participations : 140 K€.

Les charges financières

La dette en capital s'est allégée des remboursements en capital de 2010 : 1,4 M€ et s'est alourdie d'un emprunt de 2,28M€ (2M€ et 0,28 M€ de recapitalisation de l'indemnité différentielle de renégociation des emprunts toxiques). Cet emprunt n'a été souscrit qu'en fin d'année 2010 du fait de l'utilisation préférentielle de la ligne de trésorerie. Le montant annuel de capital à rembourser au 1^{er} janvier de chaque année évolue raisonnablement : 1 359 625 € en 2011 contre 1 464 770 € en 2010 et 1 559 000 € en 2009. L'encours de dette est de 14 414 166 € au 1^{er} janvier 2011, contre 13 315 384 € au 1^{er} janvier 2010.

Remboursement des intérêts d'emprunts en 2011

Il y aura lieu de prendre en compte les intérêts liés à la ligne de trésorerie et ceux liés à la poursuite du remboursement de notre dette. Un crédit de 1 744 000 € est prévu dont 1 359 750 € en capital et 384 250 € en intérêts, plus une provision de 25 000 € pour les intérêts de la ligne de trésorerie. Celle-ci a généré, en 2010, des intérêts à hauteur de 17 757 €.

En 2011, comme en 2012 et 2013, la ville aura à emprunter des sommes plus importantes que d'habitude pour le financement des travaux, en TTC, du PRU, en attendant que rentrent les subventions et la compensation de TVA. Ce portage va générer des intérêts forts qui vont grever la section de fonctionnement les années suivantes.

Vous pouvez suivre le flux de remboursement des intérêts. Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèveraient à 16 444 850 € et laisseraient un virement possible à la section d'investissement de 2 042 552 €.

Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 761 777 €. La première dépense concerne le remboursement du capital des emprunts, à hauteur de 1 467 000 €. La seconde concerne le troisième règlement de la part de la ville au plan de sauvegarde, du fait du protocole signé avec NOREVIE, à hauteur de 183 333,33 €. Il reste, à ce stade, un crédit utilisable sans emprunt de 2 111 443 €, qui permettrait d'aborder les dépenses d'investissement qui vont concerner les dossiers de rénovation urbaine et d'autres dépenses d'équipement liées à la ville.

Pour le dossier ANRU, ce dossier initié en 2004 a évolué, à partir de 2008, pour aboutir à une signature de la convention partenariale reprenant les éléments de la maquette financière suivante, avec des études, des travaux d'investissement et des dépenses de fonctionnement à finir d'engager avant le 31 décembre 2013 et à financer sur les 5 prochains exercices.

En solde, un total de 5 035 479 €, tableau qui reprend les éléments de la maquette financière de l'ANRU.

La volonté est de mettre les aménagements de voirie et d'éclairage public au même niveau que le Raquet, l'option de disposer des colonnes enterrées pour les OM et la décision de ne plus réhabiliter, mais détruire la Maison des Témoins de Jéhovah et construire une nouvelle maison de quartier. L'ajout des frais de maîtrise d'œuvre, de géomètre, de concessionnaires non compris dans la maquette ANRU, ont amené une nouvelle présentation des coûts globaux prévisionnels, en configuration maximale. En barre haute, nous arrivons à 9 063 468 €.

Pour cela, il sera nécessaire d'ajouter :

- Les études de programmation souhaitées pour la salle Rousseau et le centre social : 55 K€.
- L'équipement des différents bâtiments construits ou rénovés (maison de quartier, groupe scolaire, centre social, salle Rousseau).
- Les acquisitions de tout ou parties des terrains d'assiette des jardins familiaux, du centre social et du groupe scolaire.

Vous avez là, en dessous, l'étalement des dépenses à supporter chaque année et les subventions à encaisser, avec les règles d'acomptes et de décalage des versements à partir de la justification des dépenses, qui donne le tableau prévisionnel suivant, de crédits à prévoir en investissement et en fonctionnement avec le jeu de compensation de la TVA.

Pour 2011, le budget aura à prévoir les crédits suivants :

- En fonctionnement : 181 850 € en dépenses et 379 749 € en recettes.
- En investissement : 4 767 714 € en dépenses et 350 861 € en recettes.

Compte tenu de l'excédent 2010, du solde des crédits votés et engagés en 2010 et reportés sur 2011, l'équilibre du budget, avec les dépenses et recettes du PRU, mais avant les autres dépenses, demandera un crédit d'emprunt de 3 030 500 €.

Au-delà de l'ANRU, la ville se réservera des crédits pour différents investissements qui vont être strictement nécessaires en 2011, dans le souci de ne pas aller trop loin avant l'emprunt.

M. LE MAIRE : Merci Philippe.

Est-ce qu'il y a des réactions suite à cette présentation du DOB par Philippe Réant ?
Madame Lalart ?

Mme LALART : Est-ce que vous me permettez une déclaration et quelques questions ?

M. LE MAIRE : Oui, absolument.

Mme LALART : Simplement une petite question. Laissez-vous votre Conseil Municipal du 29 mars pour le budget ou est-ce que vous le décalez ?

M. LE MAIRE : Pour aujourd'hui, nous le laissons.

Il est vrai qu'effectivement, nous ne sommes pas sûrs d'avoir tous les éléments de la part de l'Etat.

Nous ferons des estimations, mais je pense qu'il va falloir délibérer le 29 mars sur le Budget Primitif, et faire comme l'année dernière. S'il nous manque une dotation, nous procéderons à une décision modificative durant l'année, dès que nous avons connaissance de cette dotation, mais il faut que nous ayons un Budget Primitif le plus tôt possible.

Mme LALART : Je vous demande cela, car il y a effectivement, en ligne, sur le portail de la Direction Générale des Collectivités Territoriales, le calendrier justement des notifications, ils parlent du premier trimestre 2011.

En préambule, la réforme consécutive à la suppression de la Taxe Professionnelle n'impacte pas le budget de la commune, puisque Sin-le-Noble ne perçoit donc plus, depuis 2002, la Taxe Professionnelle.

Pour le transfert de la part départementale de la Taxe d'Habitation et du foncier non bâti, c'est seulement la CAD qui est concernée.

Pour 2011, allez-vous présenter un budget sincère, en inscrivant les montants réels de la dotation de solidarité urbaine et la dotation de péréquation ?

En page une, vous nous parlez du cofinancement du Raquet qui a été adopté, effectivement, le 12 janvier 2010 pour une durée de 30 ans, et n'est-il pas en train de devenir une double peine pour les contribuables Sinois, compte tenu des réformes et des décisions fiscales de la CAD ?

En page 5, vous nous parlez de la Dotation de Solidarité Communautaire, comment allez-vous comptabiliser la participation de Sin-le-Noble quand il va falloir déduire 307 000 € de 239 405 € ? Allez-vous mettre au budget un montant négatif ?

Je vous rappelle que la compensation entre les recettes et les dépenses est normalement interdite dans un budget.

Le poids des charges de personnel est conséquent ; effectivement, l'augmentation de 380 K€ que vous prévoyez en 2011 est du même ordre que la totalité des intérêts d'emprunts à payer en 2011. Effectivement, en 2008, après l'explosion du début de votre mandat des charges à caractère général, vous êtes parvenu, en 2009 et 2010, à un niveau maîtrisé, équivalent à ce que nous avons pratiqué jusqu'en 2007.

Pour les investissements, il faut retenir que les modifications du Projet de Renovation Urbaine entraînent une augmentation de 4,8 M€, ce qui fait passer la charge de la ville de 5 035 000 € à 9 063 000 €. L'étalement de ce programme va se poursuivre jusqu'en 2017 et un nouvel emprunt de 3 M€ est nécessaire à l'équilibre du budget 2011.

Et là, j'ai juste une petite question en page 10, vous allez peut-être dire que c'est normal, mais dans le tableau récapitulatif du PRU, le montant des subventions de fonctionnement est plus important que celui des dépenses correspondantes, est-ce normal ?

M. LE MAIRE : C'est normal, en fait c'est une projection qui tient compte de la barre haute, c'est-à-dire de toutes les options qui ne sont pas intégrées dans le plan de financement de la rénovation urbaine, effectivement.

Nous ne pouvons pas mettre, aujourd'hui, les recettes en face.

Mme LALART : Vous parlez bien de la même ligne que la mienne, c'est-à-dire que nous avons en subventions de fonctionnement 781 123 € et nous avons en dépenses en fonctionnement 733 624 €.

M. LE MAIRE : 781 123 € en subventions de fonctionnement et en dépenses. 733 624 €. Nous allons creuser. Effectivement, je pense que c'est une « coquille » dans ce tableau. Monsieur Havez va nous donner la réponse, car effectivement ce n'est pas une erreur.

M. HAVEZ : En fait, au niveau du tableau, j'ai repris les dépenses à partir de 2011. Comme nous avons déjà des dépenses qui ont été faites, nous touchons les subventions après coup. Forcément, il y a un glissement d'au moins une année, voire 2 années. A ce stade du tableau, il semble qu'il y ait plus de recettes que de dépenses, mais ce n'est pas la réalité, bien évidemment.

Sur l'ensemble du projet ANRU qui a démarré il y a un bout de temps, les premières dépenses en fonctionnement datent d'un certain nombre d'années, je ne les ai pas reprises, c'est le « avant » et le « avant » n'englobe qu'une partie des dépenses, puisque les premières dépenses en fonctionnement, ça a été le recrutement du chargé de mission qui s'est fait, de mémoire, en fin 2007. Depuis ce temps-là, en effet, il y a d'autres dépenses qui ont couru, mais les subventions sont intégrées dans ce tableau-là. C'est parce que je n'ai pas repris depuis fin 2007.

Mme LALART : C'est toujours surprenant, si vous voulez, d'avoir des subventions plus importantes que les dépenses.

M. LE MAIRE : Oui, cela peut surprendre, mais c'est une projection.

Mme LALART : D'accord, merci.

Ce serait parfait que les subventions soient au-dessus des dépenses de fonctionnement, ce serait idyllique.

M. LE MAIRE : Je crois que le tableau est une théorie, et la pratique sera autrement. Oui, Roger ?

M. MARIE : Je voudrais aussi faire une déclaration, mais j'aurais deux questions à poser avant, si vous me permettez.

La première, c'est pour une précision, j'avoue qu'il y a certainement quelque chose que je n'ai pas bien suivi, c'est à la page 2. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale augmenterait (nous sommes au conditionnel), au niveau national, de 6,24 % (ça, ce sont les déclarations du gouvernement). Je ne comprends pas bien s'il s'agit d'une augmentation globale de 6,24 % ou si cela veut dire que des communes peuvent prétendre à avoir 6,24 %, ou bien si cela veut dire que certaines auront 6,24 % et pas d'autres ? Voilà ma question, car nous, si j'ai bien compris, nous prenons une position intermédiaire à 3 %. C'est notre espoir, si j'ai bien compris ?

M. LE MAIRE : Voilà.

C'est effectivement une moyenne qui est donnée par le gouvernement, comme l'an dernier d'ailleurs, une commune peut toucher plus et d'autres moins.

M. MARIE : Je suppose que ce qui fait la différence, ce sont les critères sociaux ? Nous devrions donc prétendre à 6.24 %, nous sommes pessimistes. Mais enfin, soit...

M. LE MAIRE : Nous devrions.

M. MARIE : Par contre, une critique sur la présentation globale. Je n'ai pas trouvé très juste de nous donner, à la page 8, un beau profil d'extinction de la dette. Alors, nous

soulignons bien que c'est la dette actuelle, mais vous comprenez, cela s'éteint tout doucement, la dette disparaît de façon quasi magique jusqu'en 2038 (je ne sais pas si je serai encore là pour voir si c'est vrai, les autres non plus. Enfin, nous verrons bien !)

Trois pages après, on nous annonce que nous allons faire un nouvel emprunt de 3 M€. Vous comprenez, ce serait quand même plus juste, et plus honnête, peut-être, de présenter la charge de la dette telle qu'elle va être, car nous savons déjà que nous allons faire un emprunt de 3 M€.

C'est juste une critique sur la présentation, car nous pouvons toujours nous faire plaisir en montrant que cela diminue, mais cela augmente en réalité !

J'en viens à ma déclaration, car quand nous discutons d'orientation budgétaire, je trouve que cela vaut le coup de faire un peu de politique générale, puisqu'un budget, c'est politique.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire a lieu dans un contexte de crise du capitalisme. Contrairement, à ce que dit le gouvernement, la crise n'est pas finie, bien au contraire.

Le système financier qui était à l'origine des faillites des banques et qui était menacé d'un effondrement général a renoué avec ses vieilles habitudes. Les banques qui ont été remises à flot par les états font à nouveau des profits gigantesques. Ces profits sont à nouveau placés dans la spéculation et pas du tout dans la production de biens utiles aux populations, autrement dit, une nouvelle crise financière menace.

Partout, les capitalistes de l'industrie essaient de maintenir leurs profits en réduisant leur personnel et en aggravant l'exploitation. Pour ne prendre que des exemples locaux, nous avons assisté à des séries de licenciements, comme aux AFR, à DELPHI et de nombreuses fermetures d'entreprises sont annoncées comme INGERSOLL-RAND, la SIAC.

A RENAULT Douai, la Direction se prépare à supprimer 600 emplois et elle ne prévoit pas d'embauche, tout juste, et au mieux, elle évoque peut-être la venue de jeunes en contrat d'alternance en 2014.

Le niveau de vie de la population travailleuse ne cesse de se dégrader, il y a le chômage et les bas salaires, mais il y a aussi la dégringolade des services publics avec les suppressions de postes dans l'enseignement, la santé, les transports et même dans les tribunaux.

Nous sommes dans une commune ouvrière et ce que nous sommes en droit d'attendre d'une commune ouvrière, c'est qu'elle essaye de faire le maximum pour tenter de compenser les effets de la crise sur la population la plus pauvre.

Bien sûr, aucune commune ne peut tout faire et encore moins une commune comme la nôtre, cela nous le savons bien. C'est d'autant plus vrai que l'Etat se décharge de plus en plus de ses obligations envers la population pour charger les communes et les communautés d'agglomération.

Alors, il faut que nous soyons d'autant plus vigilants sur l'utilisation des fonds publics. Je préfère le dire dès maintenant, il ne serait pas juste que les impôts augmentent, et les élus de Lutte Ouvrière ne voteront pas une augmentation. Or, nous voyons bien que même si la commune n'envisage pas d'augmenter les taux de l'imposition, la Communauté d'Agglomération, elle, se prépare à le faire. Nous devrions, soi-disant, payer et payer cher, pour le tramway qui n'en est d'ailleurs pas un et dont le coût est en hausse constante, sans même que nous soyons sûrs qu'il fonctionne correctement un jour. Et nous devrions payer, aussi, pour le Quartier du Raquet. Ce sont des projets pour lesquels la population n'a pas été consultée, elle n'a rien choisi et elle n'a pas pu donner son avis. Il ne serait pas juste, par exemple, que des arbitrages favorisent le futur EcoQuartier du Raquet, qualifié de vitrine par les politiciens, au détriment du Quartier des Epis, qui est un quartier populaire et où les habitants réclament des améliorations depuis des dizaines d'années.

J'ai déjà dit que nous n'avons pas besoin de vitrine, mais nous avons besoin de logements. Alors, bien sûr, il faut des logements et aussi des transports publics, mais pour avoir ce minimum indispensable, c'est contre l'Etat qu'il faut se retourner, pas contre la population pauvre qui subit déjà trop de mauvais coups.

Voilà ce que m'inspire ce Débat d'Orientation Budgétaire.

M. LE MAIRE : Merci Roger.
Josyane ?

Mme BRIDOUX : Pour ce Débat d'Orientation Budgétaire, l'excédent annoncé est de 1,5 M€, ce qui montre que notre situation financière s'améliore. Je rappelle 300 K€ en 2008 et classement en réseau d'alerte, 649 K€ en 2009 et sortie du réseau d'alerte, et 1,5 M€ cette année.

Cependant, notre budget restera fragile du fait des investissements nécessaires pour l'ANRU, notamment. Mais rien que le groupe scolaire à reconstruire, qui coûtera environ 4 M€, justifie l'ANRU, puisque sans cela nous n'aurions eu aucune subvention et donc payé plein pot les 4 M€.

Nous allons maintenir les taux des taxes communales ainsi que les tarifs des services municipaux, c'est un choix politique courageux, car nous connaissons bien la population de notre ville qui a de plus en plus de difficultés. Ce ne sont pas les associations caritatives qui vont nous démentir, puisque les inscriptions explosent et touchent des salariés et des retraités.

D'aucuns évoquent l'augmentation par la CAD de la Taxe d'Habitation, elle passe du Conseil Général à la Communauté d'Agglomération du Douaisis, il n'est pas évident que si elle était restée au Département, elle eut été moindre.

Quant à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, malgré le travail du SYMEVAD pour réduire ou maintenir le coût de la collecte et inciter à réduire le volume des déchets, c'est la loi sur le Grenelle de l'Environnement proposée par le gouvernement qui impose aux collectivités de ne plus prendre en charge un centime d'euro en 2014. Et le choix a donc été fait de lisser la TEOM, faute de quoi, les communes du SIRFAG comme la nôtre, qui avaient de l'avance sur le tri sélectif et donc une taxe moins forte, auraient vu leur taxe multipliée par 10.

Ce qui est encore plus révoltant, ce sont toutes les augmentations annoncées : le carburant, l'énergie, les transports, mais aussi les produits de première nécessité, comme le pain, les pâtes, etc., et cela va être dramatique pour bon nombre de familles. Et comme par hasard, le gouvernement reste inactif sur cette inéluctable baisse du pouvoir d'achat. Mais le gel de la DGF, dont nous avons parlé tout à l'heure, de 2011 à 2014, c'est aussi une baisse des marges de manœuvre des communes.

M. LE MAIRE : Merci Josyane.
Est-ce qu'il y a d'autres réactions ?

Il n'y a pas de vote pour ce Débat d'Orientation Budgétaire, je vous remercie les uns et les autres pour vos différentes déclarations.

II.2 – Plan de sauvegarde : Reconduction de l'abondement communal aux subventions ANAH sur la réhabilitation des bâtiments M, N et O des Alexia IV.

M. LE MAIRE : Philippe ?

M. REANT : Plan de sauvegarde : Reconduction de l'abondement communal aux subventions ANAH sur la réhabilitation des bâtiments M, N et O des Alexia IV.

Depuis 1994, la ville et le bailleur NOREVIE unissent leurs efforts pour mettre fin à la dérive des Alexia, en rachetant, grâce au portage financier de NOREVIE, les logements mis en vente et en programmant une rénovation complète de ces logements.

Le plan de sauvegarde de la Copropriété des Alexia IV a été approuvé par Monsieur le Préfet du Nord, le 06 mai 2004, et par un ensemble de partenaires (Etat, ANAH, Ville, Région, CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS, Syndic, Syndicat de Copropriétaires, Département, NOREVIE, DALKIA et SADE).

Il a été convenu de mener à bien la remise en état progressive des bâtiments M, N et O, la destruction du bâtiment QR, sur des financements de droit commun (PLAI, PLUS). Ce plan de sauvegarde a été repris dans la convention signée avec l'ANRU le 12 juillet 2010. L'un des engagements de la ville était d'abonder de 5 % les subventions majorées que verse l'ANAH pour les travaux réalisés sur les parties communes.

Par lettre du 02 décembre 2010, Monsieur Bourgogne, Syndic des Copropriétés des bâtiments M, N et O aux Epis, nous fait savoir que l'ANAH a accordé une prolongation du délai d'exécution des travaux de réhabilitation des parties communes, jusqu'au 23 août 2012, travaux bénéficiant d'un financement ANAH décidé le 23 août 2005.

Il vous est proposé de décider le maintien de l'abondement municipal aux subventions ANAH jusqu'à cette date. Les engagements de la ville sont repris dans le tableau ci-dessous :

- Pour le bâtiment M, 20 444 €, c'est le bâtiment Robert Schumann.
- Pour le bâtiment N, 20 444 €, c'est le bâtiment Konrad Adenauer.
- Pour le bâtiment O, 15 901 €, restent deux propriétés à négocier, le bâtiment est fermé.

M. LE MAIRE : Cette année, en fait, nous versons notre participation à l'ANAH sur le bâtiment M : 20 444 €, puisque pour le bâtiment N, nous verserons dès qu'il sera terminé.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce plan de sauvegarde des Alexia IV ?

C'est un plan qui a démarré en 1994 ou 1996, je crois.

Encore quelques années, mais à mon avis, c'est 2 ou 3 ans.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce plan de sauvegarde ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

IV - LOGEMENT

IV.1 – Convention avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour lutter contre le logement indécent.

M. LE MAIRE : Sur le logement, Josyane ?

Mme BRIDOUX : Au dernier Conseil Municipal, j'avais fait une information sur une éventuelle Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour lutter contre le logement indécent.

Vous vous souvenez que nous avons, dans un précédent Conseil Municipal, élu un conseiller délégué au logement insalubre.

Nous continuons tout le travail qui a commencé sur l'insalubrité, pour travailler encore en amont, car un logement indécent devient très vite insalubre.

Alors, le logement indécent, le problème c'est que nous avons relativement peu de moyens coercitifs pour obliger le propriétaire à rendre son logement plus décent, ce qui n'est pas le cas dans le logement insalubre, puisque que là il y a un décret, un arrêté qui permet, parfois même qui oblige un propriétaire à ne plus jamais louer quand il est décrété irrémédiable. Pour le logement non décent, nous allons agir avec la CAF, (Caisse d'Allocations Familiales) avec également l'ADIL, (Agence Départementale de l'Information sur le Logement) et mettre notre volonté commune en partenariat, pour que les personnes puissent avoir le droit à un logement digne de ce nom dans la période actuelle.

Je ne vous ai pas lu l'intégralité de la convention, mais j'en ai juste donné l'esprit.

M. LE MAIRE : Bien, dans la continuité du logement indécent.

Est-ce que vous avez des questions sur cette convention et ce dispositif qui sera mis en place entre la ville et la CAF ?

Benjamin ?

M. DUPONT : Ce n'est pas une question, c'est juste qu'il y a une petite « coquille » au niveau de la convention. L'article 8, les sous articles, sont 7.1 et 7.2.

M. LE MAIRE : Merci Benjamin.

Je vous propose de soumettre cette délibération aux voix.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V – JEUNESSE ET SPORTS

V.1 – Subvention exceptionnelle à l'AS SIN Athlétisme pour le championnat FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail).

M. LE MAIRE : Jeunesse et sports, Vincent ?

M. CAMPISANO : C'est une demande de subvention exceptionnelle de l'AS SIN Athlétisme pour le Championnat FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail).

L'AS SIN Athlétisme s'est vu confier l'organisation des Championnats de France FSGT de cross-country, qui se dérouleront le dimanche 13 mars 2011 autour des installations du stade Aimable et Germinal Martel et du complexe sportif Jean Mercier.

Outre cette manifestation nationale, une épreuve internationale verra, à titre exceptionnel, la participation de cinq à sept délégations étrangères. Les dirigeants de l'AS SIN Athlétisme, désireux d'associer nos jeunes à un tel événement, mettront sur pied le jeudi 10 mars une épreuve réservée, le matin aux élèves de CM1 et CM2 des écoles primaires de la ville et l'après-midi les interclasses pour les 6^{èmes} du collège Anatole France.

De plus, en ouverture des Championnats de France, une course populaire sera réservée à l'ensemble des amoureux de la course à pied du douaisis, sans limites d'âge.

Afin de les aider à assurer les frais de logistique d'une épreuve de cette envergure, il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 8 500 € à cette association.

La dépense sera imputée au budget communal, au chapitre 6748.

M. LE MAIRE : Vincent, est-ce que tu peux nous donner quelques détails sur cette manifestation, l'envergure qui est plutôt internationale que nationale, d'ailleurs ?

M. CAMPISANO : Oui.

Nous avons reçu les réponses au niveau international. Le Championnat qui a lieu le 13 mars se déroulera entre le 10, le 11, le 12 et le 13 mars, en profitant de l'occasion du tracé du circuit du cross-country qui a déjà été vu.

Avant-hier, dimanche matin, une centaine de coureurs de la région sont venus s'entraîner, avec ceux qui vont participer.

La course, en totalité, va regrouper environ 700 coureurs nationaux et internationaux, sans compter les élèves.

Les nationaux et internationaux ont pris d'assaut tous les hôtels des environs pour cette occasion, les délégations étrangères qui sont (tenez-vous bien) : le Mexique, la Finlande, Israël, l'Algérie, la Belgique, l'équipe de France FSGT, et nous attendons la réponse de l'Italie.

La course populaire, qui va avoir lieu, est une course hors championnat, évidemment, donc le jeudi matin et le jeudi après-midi.

Le jeudi matin, si nous tenons compte des CM1-CM2, pour 500 élèves environ. Si tout le monde venait, ils seraient 500, mais nous en comptons entre 200 et 500 personnes.

L'après-midi, l'interclasse pour le collège. Là, nous sommes pratiquement sûrs d'avoir 200 élèves de 6^{ème} qui vont arriver, pour les 9 classes du collège.

Tout cela est pour un budget prévisionnel d'environ 30 000 €. Dans les 30 000 €, nous demandons 8 500 € pour l'Association Sportive, l'AS SIN Athlétisme. FSGT nationale, qui est le même Siège que l'internationale, d'ailleurs, à Paris, intervient pour 1 500 € : le national, pour 11 500 € : l'international. En tout, il y a 13 000 € qui viennent de la FSGT. 2 000 € qui se divisent entre le Conseil Général : 1 000 € et le Conseil Régional : 1 000 €. Les sponsors que nous avons pu trouver jusqu'à maintenant : 1 200 €, et les engagements de chaque athlète qui paye sa participation, donc par groupe de pays, par groupe de clubs, c'est 2 100 €.

Les recettes et les dépenses sont à peu près équilibrées si nous avons les 8 500 € pour l'AS SIN Athlétisme.

Chaque enfant et chaque personne qui sera là aura un maillot au nom de Sin-le-Noble pour FSGT 2011, cela c'est ce que nous allons donner.

La restauration des bénévoles, sur place, est prise en charge, à Mercier.

Un souvenir et un petit cadeau à chacun, des médailles à tous les participants.

Je vous invite à participer et à venir, à courir si vous le voulez, car la course populaire c'est de 5 ans à 99 ans, donc pour tout le monde. Ceux qui sont en bon état et ceux qui ont fait l'examen médical, évidemment, ne venez pas non plus me tomber par terre.

Nous avons calculé au plus juste ce qu'il y avait.

Je n'ai rien d'autre à ajouter.

M. LE MAIRE : Merci Vincent.

Jean-Michel ?

M. CHOTIN : Je ne suis pas contre ce projet sportif, mais il fut un temps où nous avions l'habitude, lorsqu'on demandait une subvention, de nous faire un projet comptable.

Tu nous l'as fait dans le détail, mais avec une telle somme, il serait bon que nous puissions l'avoir. Moi je ne l'ai pas vu.

M. LE MAIRE : Nous pouvons le joindre avec le compte rendu.

M. CAMPISANO : Effectivement, ce que tu demandes, Jean-Michel, nous l'avions présenté le jour où la commission des sports s'est réunie, en même temps que le Bureau Municipal, nous l'avions ce jour-là.

Tu étais absent.

M. LE MAIRE : Merci Vincent.

Roger ?

M. MARIE : C'est une question peut-être indiscrete, mais j'aimerais bien que Vincent nous explique ce qui fait que des Mexicains viennent courir à Sin-le-Noble ?

Quel est son secret pour que les Mexicains viennent, et comment payent-ils leur voyage pour venir courir à Sin-le-Noble ?

M. CAMPISANO : A la grande surprise, que ce soit du Mexique, de la Finlande ou d'Israël, par exemple, ce sont des délégations de 12 personnes qui viennent.

Au niveau du Championnat de France, ils ont une telle image de la France au niveau de la course, que quand nous aurons environ 1 000 personnes autour, le Championnat est relevé. Ils demandent à participer à ces différents championnats.

Vous connaissez l'USEP, vous connaissez l'UNSS, ces différents groupes. FSGT c'est la plus grande après la Fédération Internationale d'Athlétisme.

FSGT est la plus grande, FSGT, elle est dans le monde entier.

FSGT, cela prend naissance en 1936.

Dans le monde entier il y a des groupes dits « FSGT », mais chacun porte son groupe, qui est affilié à la même fédération et cela donne un challenge. Nous ne payons rien du

tout pour eux. Eux, se débrouillent ! Nous, nous donnons uniquement le repas et les récompenses pour ceux qui gagnent.

M. LE MAIRE : Et la durée ?
C'est de 3 jours ?

M. CAMPISANO : Le 13, c'est vraiment la grande course pour les Mexicains et toutes ces personnes-là.
C'est le 13, ils viennent 2 jours avant pour l'entraînement, car avec le décalage horaire, ils sont obligés d'arriver avant.
Ils seront dans les hôtels, à peu près le jeudi soir.

M. LE MAIRE : Ils restent pratiquement 4-5 jours dans le douaisis.

M. CAMPISANO : Nous allons certainement les recevoir, nous allons voir les délégations, nous saurons les recevoir.

M. LE MAIRE : Il faudra des menus en adéquation, là.

M. CAMPISANO : Oui.

M. LE MAIRE : Bien.
Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette délibération ?
Je propose de passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. CAMPISANO : L'affiche est juste devant le service des sports, partout dans la ville, cette affiche sera placardée avec tous les sponsors.

M. LE MAIRE : Et je pense que c'est relayé par les médias, les journaux.

M. CAMPISANO : Surtout médias télévisés et journaux, qui seront là présents.

Mme BRIDOUX : Et qui reprend une photo des anciennes grandes manifestations de cross des temps passés.

M. CAMPISANO : Exactement, des Foulées Sinoises.
Vous avez, effectivement, derrière l'ancien AUCHAN, MAMMOUTH de l'époque.

V.2 – AS Sin Football–Stage de Pâques – Convention et fixation du prix des repas.

M. CAMPISANO : Comme chaque année, là, c'est l'AS Sin Football, qui présente son stage de Pâques. C'est une convention qu'il est nécessaire de faire, et les fixations des prix des repas.

Du 18 au 20 avril 2011 aura lieu un stage destiné aux jeunes footballeurs. Il sera organisé par l'AS Sin Football.

Par courrier, en date du 05 janvier 2011, le club a sollicité la fourniture et la livraison de repas préparés par le service de la restauration scolaire de la Nichée, pour un effectif d'une soixantaine de repas par jour.

Depuis 2008, le coût du repas a été fixé à 5 €, il ne bouge pas.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'AS Sin Football, pour la fourniture et la livraison des repas, tel qu'exposé ci-dessus, et de maintenir le tarif unitaire des repas à 5 €.

La recette en résultant sera inscrite au budget communal, chapitre 70.

M. LE MAIRE : Merci Vincent.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Aucune.

Je vous propose de passer au vote ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII – Travaux de voirie, urbanisme, bâtiments.

VII.1 – Modification du tracé de « l'Avenue des Poètes » au Quartier Les Epis.

M. LE MAIRE : Daniel, sur les travaux de voirie ?

M. CORDONNIER : Bonsoir Messieurs, Dames.

Modification du tracé de l'Avenue des Poètes au Quartier Les Epis.

Par délibération du 15 décembre 2008, le Conseil Municipal avait décidé de donner le nom de « l'Avenue des Poètes » à la voie qui part du périphérique des Epis, face à la chaufferie, jusqu'au rond-point de la rocade, en passant par les Couronnes.

Compte tenu de la future voie qui sera créée comme axe majeur entre le périphérique et le bord du Centre Commercial AUCHAN, il est préférable de ne donner le nom de « Avenue des Poètes » qu'à la partie de voie passant sur le contour extérieur des Couronnes, conformément au plan qui vous est joint.

Ce qui fait que « l'Avenue des Poètes » commencerait au petit parc de jeux, à l'ancien bâtiment qui a été abattu, de l'entrée 21, dans le temps, jusqu'environ en face de l'école Matisse.

M. LE MAIRE : Je m'adresse à la personne qui envisage de filmer, il ne peut pas être envisagé de filmer un Conseil Municipal, non !

Il faut une autorisation et la demande n'a pas été faite.

J'invite Monsieur Bottiaux à ne pas filmer, s'il vous plaît.

Monsieur Bottiaux, vous êtes en infraction !

Simplement, pour des raisons pratiques, compte tenu des voies structurantes qui vont être créées, il est préférable, par rapport à la première délibération de 2008, de s'assurer de la continuité. « L'Avenue des Poètes », c'est pratiquement le tour des Couronnes.

Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération de « l'Avenue des Poètes ? »

Jean-François ?

M. VAN NIEUWENHUYSE : Je vais faire, j'ai déjà fait cette remarque avant, mais pour ceux qui connaissent un petit peu les Epis, et je m'étonne que Monsieur Marie n'ait pas réagi, cela coupe quand même tout à fait les Couronnes et les maisons rouges d'un côté, les maisons blanches de l'autre côté. Un réseau tout à fait résidentiel d'un côté et beaucoup plus populaire de l'autre côté, et cela je le regrette. Je l'ai toujours regretté et je le regrette encore aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Attendez, c'est par rapport à la nouvelle voirie ou par rapport à la situation d'aujourd'hui ?

M. VAN NIEUWENHUYSE : A cette coupure, oui, tout à fait.

M. LE MAIRE : Par rapport à la situation d'aujourd'hui ?

M. VAN NIEUWENHUYSE : Oui.

M. LE MAIRE : Nous pouvons regretter, effectivement, la structure du Quartier des Epis, mais la rénovation urbaine qui est en cours a pour but, justement, de créer des voies structurantes et d'éviter qu'il y ait une différence entre les uns et les autres.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Je ne nie pas que c'était difficile de faire autrement.

M. MARIE : Rien ne change, c'est une situation qui perdure, qui dure depuis très longtemps.

Simplement, la rue a un nom, maintenant.

Alors, je veux bien concéder une chose, c'est que cela ne rend pas le quartier beaucoup plus poétique, le fait que cela s'appelle « l'Avenue des Poètes », en effet, cela ne le modifie pas. Il faudra faire d'autres modifications de fond pour que le quartier change.

M. WIDIEZ : Il est bien connu que la poésie n'a pas de frontière.

M. LE MAIRE : Merci.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII.2 – Classement d'une partie de l'Impasse Barbier dans le domaine privé communal et vente à la SAS Barbier/Galois.

M. LE MAIRE : Deuxième point, Daniel ?

M. CORDONNIER : Classement d'une partie de l'Impasse Barbier dans le domaine privé communal et vente à la SAS Barbier/Galois.

Par délibération en date du 14 décembre 2010, la ville de Sin-le-Noble s'est engagée à procéder au déclassement d'une partie de l'Impasse Barbier dans le domaine privé communal après enquête publique, et ce, conformément au plan d'arpentage dressé par la SCP BOURGOGNE-BEAUCAMP, Géomètres-Experts.

L'enquête publique s'est déroulée du 20 décembre 2010 au 03 janvier 2011 inclus.

Monsieur Fabien Bourgogne, Géomètre-Expert, désigné comme Commissaire-Enquêteur par arrêté municipal en date du 15 décembre 2010, a estimé qu'il y a lieu d'autoriser le déclassement de la partie de l'Impasse Barbier concernée, cadastrée en section AW n°379, représentant une surface de 827 m², ainsi que la partie « eaux pluviales – tuyau DN 300 », dans le domaine privé communal ; aucune observation n'ayant été formulée.

La cession de cette partie de l'Impasse Barbier s'effectue sur la base du prix de vente déterminé par le Service des Domaines, à savoir 4 135 € augmentés des frais de géomètre, 885 €, soit 5 020 €.

Il vous est proposé de :

- procéder au classement de la partie concernée de l'Impasse Barbier cadastrée en section AW n°379 (827 m²) dans le domaine privé communal,
- décider la cession, par la ville de Sin-le-Noble, à la SAS BARBIER/GALOIS (intégrée au groupe GALLOO) de cette partie de l'Impasse Barbier, sur la base de l'évaluation domaniale, à savoir 4 135 € augmentés du remboursement des frais de géomètre supportés par la ville (885 €), soit 5 020 €, les frais de notaires étant supportés par l'acquéreur.
- Charger Maître Delhay, Notaires Associés à Douai, de la rédaction de l'acte à intervenir à cet effet et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer, ainsi que le protocole de prise de possession anticipée de la parcelle concernée.

La recette en résultant sera prévue au chapitre 024 de l'exercice courant.

M. LE MAIRE : Merci Daniel.

C'est la deuxième partie concernant la cession de l'Impasse Barbier à l'Entreprise GALLOO dans le but de requalifier cette activité.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

X – CULTURE, FETES ET COMMUNICATION

X.1 – 27^{ème} Printemps Culturel de Sin-le-Noble, partenariats – Tarifs – Conventions.

M. LE MAIRE : Nous passons directement au point culture, fêtes et communication.
Marina ?

Mme DABONNEVILLE : Bonsoir à tous.

Il s'agit de passer au vote du partenariat tarifs et conventions du 27^{ème} Printemps Culturel de Sin-le-Noble.

En effet, à l'occasion du 27^{ème} Printemps Culturel de Sin-le-Noble, qui se déroulera du 07 au 22 mai 2011, différents partenaires apportent leur soutien financier.

Le partenaire s'engage à apporter son soutien financier à la réalisation de cette manifestation culturelle et la ville s'engage, en contrepartie, à faire mention du soutien apporté par le partenaire par l'utilisation de son logo.

Ce logo sera présent sur les supports de communication compris dans le pack souscrit par le partenaire.

Tout d'abord, le pack d'honneur :

- Présence du logo du partenaire sur les affiches en 20X60.
- Sur le dépliant de présentation.
- Attribution de quatre abonnements gratuits.
- Le montant de souscription à ce pack est de 1 500 €.

Il n'y a donc pas de changement par rapport aux années précédentes.

Ensuite, le pack partenaire :

- Présence du logo du partenaire
- Sur le dépliant de présentation
- Attribution de deux abonnements gratuits
- Le montant de souscription à ce pack est de 750 €.

Il n'y a donc pas de changement non plus.

Il vous est proposé de décider de la création de ces deux packs partenariat aux conditions indiquées précédemment et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les futurs partenaires.

M. LE MAIRE : Merci Marina.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces tarifs concernant les conventions partenariales ?

C'est classique, il n'y a rien de changé par rapport aux années précédentes.

Pas de question ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?
Qui est contre ?
Abstention ?
Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

X.2 – 27ème Printemps Culturel de Sin-le-Noble, convention Ticketnet et FNAC

M. LE MAIRE : Deuxième point, Marina ?

Mme DABONNEVILLE : Il s'agit de passer la convention Ticketnet et FNAC.

Dans le souci d'une meilleure diffusion de la billetterie du Printemps Culturel de Sin le Noble, il est nécessaire de reconduire plusieurs points de vente en dehors de la Mairie.

Pour cela, il est proposé de s'associer avec les prestataires suivants :

- Le Réseau Ticketnet, comprenant entre autres les magasins AUCHAN, LECLERC, CORA, les sites Internet ticketnet.fr, RFM, RTL 2, TEMPLE du DISQUE (Douai), etc.
- Le réseau FNAC comprenant les magasins FNAC et CARREFOUR.

C'est un partenaire supplémentaire par rapport aux années précédentes.

Il y a lieu de passer une convention :

- Autorisant la vente de billets par les différents points de vente de ces différents réseaux.
- Autorisant l'application de la tarification décidée par la ville, hors frais de location. Ce coût est à la charge de l'acheteur en échange d'un service qui lui est proposé.
- Laissant la maîtrise globale des ventes par la ville, permettant ainsi d'augmenter ou de diminuer l'offre de chacun des points de vente.

Il vous est proposé de décider de la mise en vente des billets dans les réseaux FNAC et Ticketnet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

C'est comme l'année dernière, il n'y a pas de changement, hormis le réseau FNAC.

M. LE MAIRE : Merci Marina.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette convention avec Ticketnet ?
Benjamin ?

M. DUPONT : Je réitère la demande que j'avais faite l'année passée, est-ce qu'il serait possible de se rapprocher des Comités d'Entreprise ?

Mme DABONNEVILLE : L'année dernière, il y a eu un Comité d'Entreprise qui est venu nous solliciter, mais depuis, non, car apparemment les Comités d'Entreprise éprouvent également quelques difficultés.

Peut-être que tu as une idée d'un CE bien particulier ?

M. DUPONT : Comme par exemple le CE de RENAULT, qui faisait auparavant les ventes de tickets.

Mme DABONNEVILLE : Il ne nous sollicite plus.

M. LE MAIRE : D'accord.
C'est un peu dommage.
C'est un gros CE.

Je vous propose de passer au vote.
Qui est pour ?
Qui est contre ?
Abstention ?
Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

X.3 – 27ème Printemps Culturel de Sin-le-Noble, Tremplin Jeunes Talents

Mme DABONNEVILLE : Il y a 2 ans, avait eu lieu le dernier Tremplin Jeunes, je dirais. Le concept s'essouffait un petit peu, ce qui fait que les services ont retravaillé sur un concept différent. C'est ce nouveau concept que nous allons vous proposer ce soir. A l'occasion du prochain Printemps Culturel, qui aura lieu du 7 au 22 mai 2011, un Tremplin Jeunes sera organisé le 9 avril 2011. 6 artistes, parmi ceux qui nous auront envoyé leurs maquettes, seront présélectionnés. Un jury élira un lauréat lors de la manifestation. Il est envisagé de le récompenser par un prix de 1000 € et de lui donner l'opportunité de se produire gratuitement en première partie d'un spectacle 2011 du Printemps Culturel. Il vous est proposé de mettre en place un prix « Tremplin Jeunes Talents », de le doter d'une valeur de 1000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à mandater, au profit du lauréat, le prix mis en place.

Ce Tremplin Jeunes Talents, comme vous pouvez le constater, sera une soirée qui se fera en amont du Printemps Culturel, ce sera une soirée gratuite, ouverte à toute la population et elle permettra de faire la communication autour de la programmation du Printemps Culturel à venir. Il y a 2 ans, nous l'avions faite dans l'enceinte du cirque éducatif, cette année, nous prévoyons de la faire lors de cette soirée de sélection, Tremplin Jeunes Talents.

M. LE MAIRE : Des questions sur ce retour du Tremplin Jeunes Talents ?

M. DUPONT : Est-ce que tu sais déjà quelle première partie de spectacle ?

Mme DABONNEVILLE : Le lauréat fera la première partie et la deuxième partie sera assurée, nous allons le voir après, j'avais l'intention de le dire lorsque nous allons passer au tarif, ce sera le groupe Lexicon.

M. LE MAIRE : D'autres questions ?
Je vous propose de passer au vote ?
Qui est pour ?
Qui est contre ?
Abstention ?
Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

X.4 – 27ème Printemps Culturel de Sin-le-Noble, Prix des places

M. LE MAIRE : Là, il y a quelques coquilles. Il y a des erreurs de frappe avec des chiffres qui ne sont pas conformes avec la volonté de maintenir les tarifs en 2011.

Mme DABONNEVILLE : Vincent nous emmène à un stage de Pâques, je n'ai pas les œufs en chocolat, mais j'ai les coquilles !
Nous avons décidé, encore cette année, de ne pas augmenter les tarifs du Printemps Culturel. Là où vous voyez un 14 qui apparaît, pour le tarif réduit, il faut lire le chiffre 10. A l'occasion du prochain Printemps Culturel de Sin-le-Noble, qui aura lieu du 7 au 22 mai 2011, il y a lieu de fixer le prix des places de la manière suivante :
Samedi 7 mai, Abd Al Malik en ouverture, tarif plein 20 €, tarif réduit 10 €, scolaires 5 €.

Mardi 10 mai, Les Amis de Sin, tarif unique 5 €.

Mercredi 11 mai, soirée poésie, je peux vous en faire l'annonce ce soir puisque nous avons confirmation, cette soirée poésie sera agrémentée par la venue du poète marocain Abdellatif Laâbi, tarif unique de 5 €.

Jeudi 12 mai, Alain Chamfort, tarif plein 20 €, tarif réduit 10 €, scolaires 5 €.

Vendredi 13 mai, nous avons un double plateau reggae, jamaïcain, Lee Scratch Perry et Max Roméo, tarif plein 15 €, tarif réduit 10 €, scolaires 5 €.

Samedi 14 mai, la soirée Tremplin, avec le groupe Lexicon, tarif plein 10 €, tarif réduit 5 €, scolaires 5 €. Deux mots sur le groupe, c'est un groupe américain, je pense que c'est bien de le souligner, car c'est bien pour la ville de pouvoir proposer un groupe américain, et sachez que nous avons bénéficié d'un tarif, entre guillemets, préférentiel, car le groupe se produit la veille à Paris et nous n'avons pas les frais de voyage à payer. Ce qui nous a permis de pouvoir le proposer. C'est un groupe qui est en train de monter, c'est du rap américain électro.

Mardi 17 mai, Harmonie municipale avec Yves Bauer, tarif unique 5 €. Ce sera l'occasion pour l'école de musique de faire une master class.

Mercredi 18 mai, spectacle jeune public gratuit avec Weepers Circus.

Vendredi 20 mai, le Chœur Régional, ce spectacle sera délocalisé à l'église Saint Martin, tarif unique 5 €.

Samedi 21 mai, nous aurons Philippe Katerine, tarif plein 20 €, tarif réduit 10 €, scolaires 5 €.

Nous terminerons par l'humoriste Didier Benureau, le dimanche 22 mai, tarif plein 15 €, tarif réduit 10 €, scolaires 5 €.

Je vais passer à l'abonnement. Il vous faut barrer le mini pass 3 spectacles au choix, car en fait, c'était l'objet d'une réflexion, mais qui n'est pas suffisamment mûre pour être proposée. Nous nous en tiendrons à la formule habituelle. L'abonnement à tous les spectacles en tarif plein, 70 €, et en tarif réduit à 45 €.

Concernant les tarifs, il est proposé d'appliquer un tarif plein, un tarif réduit pour les moins de 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires du RSA et du minimum vieillesse et le tarif scolaire que nous avons mis en place, il y a 2 ans, pour les élèves jusqu'au lycée.

Pour l'abonnement, il est proposé une formule d'abonnement à l'ensemble des spectacles. Le tarif plein et le tarif réduit pour les moins de 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires du RSA et du minimum vieillesse.

L'exonération. Il est proposé de maintenir l'attribution de places gratuites aux partenaires du Printemps Culturel, selon les conditions définies dans les conventions, aux productions artistiques, selon les conditions définies dans les contrats et à la presse.

M. LE MAIRE : Merci Marina. Y a-t-il des questions sur ces tarifs ?

Je vous propose de passer au vote ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

X.5 – 27ème Printemps Culturel de Sin-le-Noble, Contrats

Mme DABONNEVILLE : Nous avons reçu une bonne partie des contrats, nous vous demandons de les passer. Les spectacles suivants seront proposés : Abd Al Malik, le producteur Top Régie, coût TTC 18 990 € ; la soirée poésie avec le théâtre de la Mandragore et le poète Abdellatif Laâbi, coût 3000 € TTC ; Alain Chamfort, producteur Top Régie, coût 12 132,50 € ; Lee Scratch Perry, Max Roméo, chez Médiacom : 15 825 € ; Weepers Circus, chez Emma Tour : 3 235,75 € ; Philippe Katerine, Top Régie : 18 937,25 € ; Didier Benureau, Top Régie, 10 550 €. Les éléments techniques : son et lumière, la restauration, l'hébergement, les frais de

transport et les taxes parafiscales sont à la charge de la ville selon les conditions de chaque contrat.

Il vous est proposé de décider d'organiser la diffusion des spectacles précités et d'autoriser à signer les contrats à intervenir.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur ces contrats ?

M. DUPONT : Sur le contrat d'Alain Chamfort, il y a également une coquille au niveau des articles, il y a 2 fois l'article 8.

M. LE MAIRE : Un sur la billetterie et un sur l'annulation de contrat.

M. DUPONT : Sur le contrat de Philippe Katerine, il y a une erreur de frappe, page 2, sur le prix, et enfin sur le contrat de Didier Benureau, nous supposons que la page 7, c'est la fiche technique qui suit ?

Mme DABONNEVILLE : Effectivement, il s'agit des ajouts fiche technique. Quant au reste, ce sera à vérifier et nous allons y remédier.

M. LE MAIRE : Ce sera mis.

M. KRZYKALA : Y a-t-il de prévu, comme chaque année, une buvette tenue par les associations lors de ces spectacles ? Et nous voyons que certains ont mis, dans leurs contrats, qu'il y avait un entracte, et d'autres pas. J'aurais voulu savoir comment se fait l'attribution, s'il y a renouvellement des buvettes comme les années précédentes.

Mme DABONNEVILLE : Il y aura une organisation de buvettes comme les années précédentes et un tirage au sort se fera..., au sort, tout simplement. Les associations sont répertoriées et il y aura la date de réunion.

M. KRZYKALA : Toutes les associations pourront participer ? Est-ce qu'il y aura une convocation ? Est-ce que vous vous prononcez sur une date ? Est-ce que toutes les associations seront conviées à pouvoir participer ?

Mme DABONNEVILLE : Les associations qui participent d'ordinaire sont sollicitées et, ensuite, il y a des associations qui en font la demande et d'autres pour lesquelles nous savons qu'elles ne font pas la demande, cela ne les intéresse pas.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a un appel aux associations pour assurer les buvettes ?

Mme DABONNEVILLE : Il n'y a pas d'appel, car elles sont habituées à ce qu'il y ait un tirage au sort et d'ailleurs certaines l'attendent avec impatience. Par contre, dans un souci que je comprends fort bien puisqu'il y a des associations nouvelles, je pense que nous pourrions faire en sorte que le service culturel se rapproche du service vie associative, afin qu'il n'y ait pas d'oubli et que l'information passe bien auprès des nouvelles associations.

M. LE MAIRE : Je pense qu'un courrier à toutes les associations s'impose, pour les informer du dispositif et ne faire aucun raté.

M. KRZYKALA : Avec une date butoir pour la réponse et, s'il n'y a pas de réponse, c'est qu'ils ne participent pas.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?
Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI – PERSONNEL COMMUNAL

XI.1 – Personnel communal – création d'un poste d'animateur-chef à temps complet suite à sa réussite à l'examen professionnel

M. LE MAIRE : Je vous propose la création d'un poste d'animateur-chef à temps complet. C'est un employé qui a réussi l'examen professionnel d'animateur-chef et, compte tenu des nouvelles responsabilités qui viennent de lui être confiées, il s'avère opportun de le nommer sur son nouveau grade. Sa nomination ne sera effective qu'après inscription sur le tableau d'avancement de grade soumis à l'avis de la commission administrative paritaire du centre de gestion. Je vous propose de créer ce poste d'animateur-chef à temps complet, à partir du 1^{er} mars 2011.

M. CHOTIN : Ce n'est pas secret ? C'est qui ce brave homme ?

M. LE MAIRE : Nous ne pouvons pas donner les noms, mais, en aparté, je peux te donner le nom de la personne juste après la fin du Conseil.

Je vous propose de passer au vote ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI.2 – Création d'un poste d'attaché principal suite à la réussite à l'examen professionnel

M. LE MAIRE : Étant donné que l'agent venait d'obtenir, en novembre 2010, l'examen professionnel d'attaché, je ne donne pas le nom, mais je pense que vous devinerez, c'est la personne qui reprend le service finances et qui a été embauchée au 02 janvier. Cette personne avait obtenu, en novembre 2010, l'examen professionnel d'attaché principal et je me suis engagé, lors de son recrutement, à la nommer sur ce grade d'avancement dès que sa mutation eut été effective. Je vous propose de créer ce poste à compter du 1^{er} mars 2011, attaché principal à temps complet.

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

XI.3 – Création d'un poste de contractuel pour l'aide au suivi des personnes relogées dans le cadre du PRU (Projet de Rénovation Urbaine)

M. LE MAIRE : Le Projet de Rénovation Urbaine va entraîner des opérations de relogement pour de nombreuses familles des Quartiers des Epis et de la Montée, 150 exactement. 86 aux Epis et 64 à la Montée. Afin de faciliter ces opérations, il semble judicieux de missionner un travailleur social qui pourrait accompagner ce changement auprès des familles concernées par le relogement : dans un premier temps, en faveur des habitants du Quartier de la Montée (64 familles) et, dans un second temps, pour le Quartier des Epis (86 familles). Ce travailleur social, outre la partie relogement, serait

également affecté à la gestion urbaine de proximité et chargé, plus particulièrement, de faire le lien entre les bailleurs sociaux et l'ensemble des partenaires du projet, ainsi que de relayer l'information auprès des habitants.

Il vous est proposé de valider ce dispositif en créant un poste de contractuel pour 3 ans, à partir du 1^{er} mars 2011, pour une durée hebdomadaire fixée à 35 heures et dont la rémunération sera basée sur l'indice brut correspondant au 1^{er} échelon du grade d'assistant socio-éducatif.

Y a-t-il des questions ?

M. MARIE : Est-ce que le recrutement est déjà fait ?

M. LE MAIRE : C'est une personne qui a été recrutée en contrat dans le cadre d'un remplacement de la Conseillère en économie sociale et familiale au sein du CCAS, pour raison de maternité. Son contrat s'arrête le 15 février et nous saisissons l'opportunité, dans le cadre de ce relogement, de profiter de ses compétences. C'est une jeune fille qui a fait ses preuves au sein du CCAS et qui rentre dans la vie active, pratiquement, et qui est diplômée comme Conseillère en économie sociale et familiale.

M. DUPONT : Est-ce que ce poste est financé, si oui, à quelle hauteur ?

M. LE MAIRE : Le service de rénovation urbaine est en train d'étudier la partie qui sera financée par la CAF, pas par l'ANRU, mais par la CAF.

Mme BRIDOUX : Ce poste est encore plus nécessaire, je dirais, pour les habitants de la Montée, puisque la signature de l'ANRU a eu du retard, la charte de relogement vient juste d'être signée. Tant que NOREVIE n'avait pas cette fameuse DID dont nous parlions tout à l'heure, Déclaration d'Intention à Démolir, ils ne pouvaient pas commencer le relogement en laissant derrière des appartements vides. Ce qui va se faire maintenant.

Donc, la difficulté pour la Montée est le peu de temps que nous avons pour le relogement des personnes et aussi le fait qu'à la différence de PARTENORD pour les Epis, rien de neuf n'est construit avant le relogement. Soit on propose aux personnes du logement existant, mais quasiment pas de logement neuf, si ce n'est dans une autre ville qu'ils auraient demandée. Avec la possibilité pour certains d'entre eux, s'ils le souhaitent, de revenir sur le quartier.

Donc, cette personne, qui peut aller à domicile de par sa formation, puisqu'elle est Conseillère en économie sociale et familiale, qui déjà a travaillé avec le service logement sur tout ce qui concerne les impayés de logement, la cellule de veille pourra accompagner au plus près, les gens qui, par exemple, ne peuvent même pas venir en Mairie, parce qu'ils sont malades, etc., mais nous ne pouvons pas prendre de retard et je vous ai donné tout à l'heure le nombre de propositions, sur les 32 premières familles.

Toutes les propositions ne seront peut-être pas acceptées. Pour l'instant, nous sommes en train de voir si elles correspondent à la demande de la famille et il reste une dizaine de solutions à trouver. Mais, elle nous aidera beaucoup à finaliser les choses. Les gens, en réalité, après une première proposition, ont 5 jours pour répondre et, s'ils ne répondent pas, il faut bien que nous trouvions des solutions.

M. LE MAIRE : Merci Josyane pour ces précisions.

Y a-t-il d'autres interventions sur la création de ce poste ?

Je vous propose de passer au vote ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

XII - DIVERS

XII.1 – Divers – Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français suite à la destruction de 4000 palettes de produits alimentaires

M. LE MAIRE : A Roubaix, notamment, et cela concernait la distribution pour 15000 familles. La perte représente, suite à cet incendie, 6 M€ pour les marchandises et 1 M€ pour le bâtiment. Nous vous proposons d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000 €, qui sera versée au Secours Populaire Français de Lille.

Y a-t-il des questions ?

Mme BRIDOUX : Juste une information. Vous avez peut-être vu dans la presse, puisque nous avons fait état de cela, que sur Sin le Noble la solidarité s'est organisée également par l'intermédiaire du Centre Commercial AUCHAN. Il a offert, au comité de Sin le Noble, 2510 colis d'une valeur d'environ 10 000 € et que les clients, dont vous avez peut-être fait partie, aux caisses, ont pu, pendant une dizaine de jours, mettre 1 € voire plus dans leurs courses, ce qui a fait un total de 7 436 € que nous avons remis au Secours Populaire de Lille, pour les autres distributions de février..., c'était jusqu'en juin qu'il y avait les marchandises entreposées.

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer au vote ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.2 – Divers – recensement rénové – Rémunération des agents recenseurs

M. LE MAIRE : Depuis 2004, l'ensemble des collectivités de plus de 10 000 habitants pratique un recensement de la population rénové, c'est-à-dire qu'il s'effectue annuellement, par voie de sondage, portant sur 8 % de la population, ce qui représente 650 logements pour la ville de Sin-le-Noble. Pour cette mission, la collectivité perçoit une dotation, qui en 2011 s'élèvera à 3 641 € contre 3 616 € en 2010 et 3 566 en 2009.

C'est ainsi que l'INSEE a validé un chiffre de population de 16 880 habitants au 1^{er} janvier 2009, 16 882 au 1^{er} janvier 2010 et 16 676 au 1^{er} janvier 2011. En 99, la ville comptait 17 134 habitants.

Pour assurer cette mission, il convient de s'attacher les services d'agents recenseurs recrutés parmi des volontaires, des agents municipaux ou autres.

Je vous propose de fixer la rémunération des agents recenseurs sur la base forfaitaire de 2,80 € par logement.

Y a-t-il des questions ?

M. DUPONT : Est-ce que nous pouvons avoir le nombre d'agents recenseurs ?

M. LE MAIRE : 6

D'autres questions ?

Je vous propose de passer au vote ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.3 – Divers – Modification des commissions municipales

M. LE MAIRE : Il s'agit de remplacer Franck Deroncourt dans différentes commissions.

M. CHOTIN : Pour la commission des finances : Madame Masclat.

Pour la commission des sports : Monsieur Widiez.

La commission des travaux urbanisme : Monsieur Widiez.

La commission environnement et cadre de vie : Monsieur Chotin.

M. LE MAIRE : Commission environnement et cadre de vie, Daniel Widiez et Jean-Michel Chotin.

Commission des travaux et urbanisme : Jean-Michel Chotin et Daniel Widiez.

Commission des sports : Jean-Michel Chotin et Daniel Widiez.

Commission des finances : Joanne Masclat et Stéphanie Lalart.

Rien d'autre ?

Je vous propose de passer au vote ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XIII - DECISIONS DIRECTES

M. LE MAIRE : Je rappelle que le numéro 6 de l'année 2011 est rectifié, c'est 15 000 € et non pas 150 000 € minimum.

Y a-t-il des questions, des remarques sur les différentes décisions directes ?

Cela ne nécessite pas de vote.

MOTIONS

M. LE MAIRE Nous allons passer aux 2 motions.

La première qui concerne les fermetures de classes.

Mme DEMARECAUX : La fermeture de classes et aussi les suppressions de postes, notamment sur la commune, mais aussi dans le Douaisis.

Madame la Rectrice nous annonce 2 fermetures de classes sur notre commune. En effet, l'effectif moyen étant de 21 élèves par classe dans ces écoles, ce nombre jugé trop faible détermine à lui seul ces suppressions de postes. Encore plus aberrant, le collège qui prévoit un nombre inférieur de 2 élèves par rapport à l'année précédente se voit amputé de deux postes. Ces mesures, une fois effectives, auront pour conséquence de faire augmenter sensiblement le nombre des élèves par classe pour la rentrée prochaine.

L'état, friand d'économies dans la fonction publique, et davantage encore en ce qui concerne l'avenir de nos enfants, ne se soucie, ni de l'intérêt de l'élève d'être accueilli dans des classes moins chargées, ni de la cohésion des équipes pédagogiques, ni des efforts consentis par les collectivités locales qui investissent dans l'avenir des élèves et de leur devenir.

Nous assistons, actuellement, à des approches comptables : dès qu'une école atteint un seuil fatidique calculé par les statisticiens du Ministère, avec le concours des Recteurs (grassement rémunérés pour resserrer les cordons de la bourse), l'état démolit l'école et envoie les enseignants voir ailleurs.

Pour toutes ces raisons, la majorité municipale soutient le collectif « Parents en Colère de Sin-le-Noble », qui annonce une journée « école morte » le lundi 14 février 2011. La majorité présidentielle doit admettre que l'éducation et la scolarité doivent rester une

priorité nationale et, qu'à vouloir faire des économies de bouts de chandelle, on finit par se brûler.

Mme LEGRAND : Juste pour compléter, sachez aussi que le lycée Rimbaud va perdre un poste et que le collège et le lycée, à la demande des parents d'élèves, feront « collège mort » et « lycée mort » ce jeudi. Vous pouvez faire passer le message et soutenir tous les enseignants dans leurs revendications. Je pense que l'école, c'est quand même l'avenir, ce sont tous nos enfants et il est très important de se mobiliser. Jeudi pour le collège et le lycée Rimbaud et le 14 février pour les écoles de Sin le Noble. Je vous remercie.

M. KRZYKALA : Une autre précision, une manifestation est prévue jeudi sur Douai avec le corps enseignant, 14 heures place d'Armes. Ce n'est pas réservé qu'aux enseignants, les parents aussi. Il y a même des syndicats de lycéens, des associations lycéennes qui sont partie prenante.

Mme DABONNEVILLE : Il y a également une grande manifestation jeudi après-midi à 14h30 à Lille, et je pense qu'elle aura beaucoup d'ampleur.

Effectivement, dans toutes les écoles, collèges, lycées de la Région du Nord/Pas-de-Calais, car nous sommes, avec l'Est, la Région la plus touchée en termes de diminution de moyens, de budgets et fermetures, etc.

Ce qui se passe est vraiment dramatique, je pense que tout le monde doit en être conscient. L'école est l'avenir de nos enfants, les jeunes, c'est l'avenir, et à quel avenir sont-ils voués si tout le système d'éducation se délite de cette façon ? Je dirais également qu'au-delà du problème de l'éducation nationale, Roger en avait parlé tout à l'heure, c'est toute la fonction publique qui est visée et il y a d'ailleurs déjà un décret qui est passé, il y a quelque temps, notamment pour les enseignants. Il est stipulé que lorsqu'un enseignant perd son poste, il se retrouve en carte scolaire et doit être normalement reclassé dans un établissement dans un rayon de 50 km autour de sa zone administrative, pas de son domicile, là où il était nommé avant. En fait, comme il n'y a plus de poste, les enseignants sont obligés d'accepter des postes en dehors de leur secteur. Il faut savoir que l'on ferme les postes aux concours et on se garde des mannes de postes vacants, et les enseignants qui se retrouvent sans poste font bouche-trous.

Donc, il y a comme cela de gros scandales en technologie, en mathématique et j'en reviens à ce décret qui égratigne la fonction publique, un enseignant, qui se voit proposer 3 postes et qui refuse son 3^{ème} poste, peut être tout simplement viré.

Donc, toute la fonction publique est remise en question.

Mme LEGRAND : Excuse-moi Marina, finalement, c'est la même logique qu'à Pôle Emploi, si tu refuses 3 fois une proposition d'emploi, tu te retrouves dehors.

M. MARIE : Juste un petit mot, je vais voter la motion telle quelle, je la trouve très bien. Mais un petit mot pour dire que nous citons l'exemple de deux élèves en moins au lycée de Sin le Noble, ce qui fait deux postes en moins. J'ai encore eu une réunion syndicale ce matin, il y a bien pire que cela. Le lycée Quesnaux à Villeneuve-d'Ascq, c'est 27 élèves en plus et 6 postes en moins. Vous voyez, il y a 16000 postes de supprimés dans l'enseignement pour la rentrée prochaine, ce qui fera 32000 depuis 10 ans. Nous assistons à une destruction systématique.

Je crois que nous aurions intérêt à fédérer toutes les manifestations, toutes les grèves qui ont lieu ici ou là, et à leur donner une ampleur importante, parce que le gouvernement peut reculer là-dessus. Nous l'avons déjà vu dans le passé, s'il y a une mobilisation suffisante et de la jeunesse, des enseignants et des parents, car c'est quand même cela qui compte, nous pouvons l'obliger à reculer. Je souhaite, personnellement, que cela fonctionne.

Bien sûr, je voterai cette motion, bien sûr j'irai aux manifestations, mais j'invite tout le monde à faire de même et à essayer de faire que le mouvement soit contagieux, c'est la contagion qui est la garantie de réussite.

M. WIDIEZ : Pour suivre cette contagion, si vous voulez bien rajouter le Conseil Municipal au lieu de la majorité municipale, nous voterons pour.

M. LE MAIRE : Très bien, donc motion présentée par le Conseil Municipal.

Je vais la soumettre aux voix, symboliquement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. DUPONT : Après quelques réflexions avec Véronique Legrand, nous avons élaboré ce petit écrit sur la dépendance.

En novembre 2010, lors de son intervention télévisée face à 3 journalistes, TF1, FR2, Canal +, le Chef de l'Etat, Nicolas Sarkozy, s'est posé en protecteur et en serviteur de l'intérêt général.

Il compte mettre en œuvre, d'ici la fin de son quinquennat, un dossier prioritaire : le traitement de la dépendance. Une grande consultation qui va durer 6 mois, en association avec les conseils généraux, les organisations syndicales ou les associations de personnes âgées. Des décisions pourraient être prises à l'été 2011 et, à l'automne, de mesures législatives pourraient être votées dans le cadre du budget de la sécurité sociale pour 2012.

Il a énuméré les questions auxquelles il faudra répondre, mais n'a pas apporté de réponses : faut-il obliger les gens à s'assurer contre le risque de dépendance ? Augmenter la CSG ? Autoriser le recours sur succession après le décès des personnes qui ont bénéficié des aides ?

Quant aux objectifs, ils visent à réduire la somme qui reste à la charge des personnes âgées dans les maisons de retraite et favoriser le maintien à domicile.

Déjà, des spots publicitaires émanant des assurances privées envahissent nos écrans.

Or, depuis novembre, l'unanimité des syndicats et des associations des retraites se dégage pour dénoncer les velléités consistant à passer d'un financement public de la perte d'autonomie à un système d'assurances privées obligatoires qui aboutirait à la suppression de l'APA.

Le Conseil Général est en charge des dossiers sociaux. La réforme des collectivités territoriales annoncée par le gouvernement inquiète, car le compte n'y est pas, nous dit Charles Beauchamps, Conseiller Général PC « l'Etat transfère des compétences sans doter les collectivités des sommes correspondantes. Le Conseil Général consacre 60 % de son budget à l'action sociale. » Et Bernard Roman, Conseiller Régional PS, renchérit « la Région ne décide réellement que de 10 % de l'utilisation de son budget. »

Que va-t-il rester aux municipalités en crédits alloués et en domaines de décision ?

Actuellement, l'arrondissement de Douai est divisé en 3 territoires qui gèrent l'information et la coordination gérontologique, ce sont les CLIC. Sin-le-Noble fait partie du CLIC Val de Sensée. L'accès à la permanence est situé avenue Salengro, dans les locaux connus sous le nom de COLE.

Le Centre Communal d'Action Sociale est en charge de l'aide ménagère, en collaboration avec la CRAM et de l'Aide à Domicile. Or, les difficultés rencontrées par les familles dépassent ces deux domaines. Si la perte d'autonomie est bien prise en charge par les proches dans un premier temps, la fatigue, le temps qui fait vieillir aussi les aidants, viennent compliquer les situations.

Déjà des conventions CRAM et mutualités sociales se proposent d'aider les aidants, mais le financement des nécessités pratiques n'est pas épaulé par l'Etat. Ce sont les structures elles-mêmes qui doivent tout financer. Les exemples existants ne nous rassurent pas.

Avec l'ensemble des élus de gauche, nous refusons d'accompagner la précarité en gérant la pénurie financière au moment où nos concitoyens ont besoin de solidarité.

Pour la dépendance, il faut une réponse collective, solidaire et publique.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des réactions sur cette motion ?

M. CHOTIN : C'est vrai que la mise en place du 5^{ème} risque, cela fait quelques années que nous en parlons, il serait mis en place s'il y avait eu les moyens.

Ce fameux lundi de Pentecôte qui est resté en travers de la gorge de tout le monde.

Mais s'il faut en travailler plusieurs..., je ne sais pas, c'est une affaire générationnelle, intergénérationnelle, il faut bien une prise de conscience de tout le monde. Maintenant, dans les écrits, nous sommes passés à la CARSAT. Je m'excuse de le dire, mais la CRAM n'existe plus !

Mais nous ne pouvons pas être contre le fait de prendre en charge la dépendance.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Michel.

D'autres réactions ?

Mme DEMARECAUX : Il est fait part, dans la motion, des spots publicitaires émanant des assurances privées qui envahissent nos écrans. Il y a 10 ans, on aurait, je pense, trouvé cela choquant, d'avoir ce genre de spots publicitaires et maintenant nous considérons que c'est normal. Je pense qu'il y a quand même une évolution de la société qui accepte ce genre de chose, le fait que des assurances privées payent.

M. LE MAIRE : Cela ne concerne que les personnes qui ont les moyens de payer une assurance.

Mme DEMARECAUX : Exactement. Il y a 10, 15 ans, nous aurions trouvé cela choquant et maintenant nous acceptons d'être démarchés dans ce genre de situation.

M. LE MAIRE : D'autres interventions ?

Je vous propose de passer au vote ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ? 6 abstentions

ADOPTE

M. LE MAIRE : Une question orale, je voudrais qu'elle soit cantonnée au sein des élus du Conseil Municipal. C'est une question de Monsieur BENSRIH

En résumé, sur l'avancement du projet de la Mosquée. Je fais simplement un petit rappel d'où nous en sommes et des règles de base.

Le positionnement de la parcelle sur la zone de l'EcoQuartier du Raquet a été retenu, elle est nommée E04. Il a fallu du temps, entre la CAD, la ville et l'association musulmane de l'Union, pour statuer sur cet espace. La voirie d'accès à la Mosquée par la rue Paul Foucault est prise en charge par la CAD, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC. C'est une voirie, qui d'ici 15-20 ans, permettra de relier l'Ouest de la ville, derrière la rue Paul Foucault, pour rejoindre la RD500. Nous faisons ce petit bout pour l'accès à la Mosquée.

La surface demandée par l'Association Musulmane de l'Union est de 5000 m², avec les contraintes d'orientation qui ont été prises en compte.

A ce sujet, j'avais estimé et j'estime toujours qu'il est nécessaire de revoir à la baisse la superficie du terrain. La construction doit être réalisée en moins de 2 ans, c'est ce qui avait été signalé pour éviter d'avoir des constructions qui durent dans le temps, notamment au sein de cet EcoQuartier.

D'ailleurs, que ce soit au sein de cet EcoQuartier ou sur une autre zone de la ville.

A partir du dépôt du permis de construire, les règles d'urbanisation et de construction s'imposent. Comprenant les difficultés de l'association à ériger un complexe, à la fois centre cultuel et centre culturel, j'avais suggéré à l'association de scinder la partie cultuelle de la partie culturelle, mais d'édifier en une seule fois, c'est-à-dire de respecter

l'édification d'un des premiers bâtiments dans des délais respectables et ensuite de procéder, en son temps, l'autre partie qui doit être la partie culturelle. Mais toujours, là aussi, en respectant des délais.

J'avais suggéré, là aussi, toujours par rapport aux moyens financiers de l'association, que nous, à la CAD, nous vendions un terrain pour la construction de la partie culturelle et que nous pouvions faire une réserve foncière pour la superficie nécessaire à la construction de la partie culturelle. C'est important que la construction respecte les délais.

Le dernier courrier que j'ai date du mois d'octobre 2010, où il est spécifié, c'est un courrier qui émane de l'Association Musulmane de l'Union « la partie culturelle, d'environ 400 m², sur une durée de 5 ans, puis la partie culturelle, d'une superficie de 600 m², avec une possibilité de réserve foncière. » Ces phases ne sont pas conformes aux discussions et impératifs de construction qui ont été fixés entre l'association, la ville et la CAD. C'est une discussion que nous devons avoir, notamment sur ce point, entre la CAD et l'Association Musulmane de l'Union. La CAD, une fois que l'accord sera trouvé, procédera à la totalité du rachat des terrains. Une partie est déjà achetée et, pour compléter la totalité de la surface nécessaire à la construction de la Mosquée, il faudra procéder à des acquisitions. La CAD vend des parcelles selon une grille tarifaire en mètre carré foncier ou en mètre carré SHON, selon la destination, logement social, accession ou privé.

Pour le projet de la Mosquée, le prix de base qui a été annoncé en juillet 2009 est de 110 € le m² foncier. Je répète et je maintiens que des discussions sont possibles et envisageables dès l'instant où les contraintes et les critères sont respectés. Voilà.

Avez-vous des questions, des remarques sur cette information ?

Une autre information également. L'Association Musulmane de l'Union avait fait des recherches sur d'autres terrains de la ville, en dehors de la ZAC. Nous n'avons pas de terrain disponible, constructible, à vendre à l'Association Musulmane de l'Union.

Avez-vous des réactions sur ce projet de la Mosquée ?

M. MARIE : C'est assez drôle. Vous savez ce que je pense de la religion, je ne vais pas m'étaler sur le sujet.

Je pense que la religion, ça date d'il y a très longtemps, c'est une vieille histoire et ce n'est pas un bienfait pour l'humanité. Cela dit, il y a plein de gens qui croient en Dieu. Alors, je ne suis pas élu depuis si longtemps que cela, ce n'est que la deuxième mandature où je suis élu, mais j'en entends parler depuis que je suis élu. J'entends qu'à chaque fois, les Maires successifs, c'était Madame Pezin avant toi, Christian, je les entends répondre favorablement..., pas de problème... Ca fait presque 8 ans que ça dure et il n'y a toujours rien. J'ai bien compris que, derrière, il y avait la discussion sur le prix, sur la situation, etc., mais vous comprenez, quand je lis le texte de la pétition qu'a faite l'Association Musulmane, il y a une chose que je trouve plutôt sympathique dedans, c'est « or, ce projet, bien évidemment, ne peut avoir de financement public et ne repose que sur les dons des fidèles. » Moi, ça, ça me plaît plutôt. Qu'il n'y ait pas d'argent public à injecter dans les lieux de culte, je suis tout à fait pour. J'aimerais bien, d'ailleurs, retrouver ce genre de phrase dans les textes émanant de l'Eglise Catholique, si vous voyez ce que je veux dire, car là, on paye, l'école privée et les Eglises et je ne sais quoi encore...

Je trouve que considérant que plein de gens sont quand même des croyants, qui réclament leur lieu de culte, moi, personnellement, je n'irais pas prier, mais s'ils le veulent, autant qu'ils puissent le faire et dans des lieux décentes.

Donc, je propose quand même qu'il y ait des rendez-vous plus fréquents, peut-être, ça doit être peut-être aussi au niveau de la CAD que ça bloque, je n'en sais rien, mais que l'on discute sérieusement !

Même les histoires de 2 ans, quand vous voyez le temps que cela a mis pour faire les cathédrales et on en a partout et les églises, les dizaines et les dizaines d'années et pour les cathédrales, c'est même des centaines d'années... Personne n'est allé protester.

Maintenant, nous avons des règles d'urbanisme, d'accord, mais elles ne devraient pas s'appliquer lorsqu'une partie importante de la population réclame la possibilité de prier pour leur foi, puisque c'est leur foi, leur désir et leur souhait. Donc, je ne sais pas

comment nous pouvons faire pour accélérer les choses et faire pour que tout le monde soit d'accord, ça paraît difficile, mais je pense qu'il faudrait vraiment le faire. Je pense que la CAD pourrait peut-être s'en préoccuper aussi et j'observe que dans un certain nombre de communes en France, les autorités, y compris les autorités de maintien de l'ordre, etc. se préoccupent de ce genre de problème. A Marseille, par exemple, une bonne partie de la Mosquée, contrairement à mon point de vue, a été financée par les pouvoirs publics, car il y a derrière l'idée que lorsque les gens vont prier, ils se révoltent moins, ils se rebellent moins, sont plus sages, etc. C'est une des raisons pour lesquelles la religion ne me plaît pas, je vous le dis tout de suite, mais il n'empêche que dans certains endroits, les pouvoirs publics financent. Alors, il n'y a pas deux poids deux mesures, je crois qu'il faut que nous nous mettions d'accord. Je pense que si nous ne le faisons pas, d'ailleurs, nous créons une situation qui peut être explosive et je ne souhaite pas du tout ce genre de chose. Je ne souhaite pas que nous en venions à des histoires de religions ou à de nouvelles guerres de religions à l'intérieur d'une commune.

Si réellement, ce qui semble être le cas, ça correspond aux souhaits de la communauté que nous trouvons une solution vite. Peut-être une solution provisoire de logement de ceux qui veulent prier collectivement, car je vois que nous détruisons la Maison de Jéhovah. Les témoins de Jéhovah, soit ! Presque tant mieux, elle n'était plus utilisée. Mais que nous ayons autre chose à proposer tout de suite et ensuite que nous participions à la création de cette Mosquée, puisqu'ils la veulent tant.

Sinon, écoutez, vous savez bien les conséquences que cela aura, la population se mobilisera si elle est vraiment en colère et tout cela reviendra en pleine face de tous ceux, qui depuis des années disent... « Mais oui, mais oui, pas de problème, il y aura une Mosquée. »

Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire, je pense qu'il faut vraiment accélérer, car là, la réponse que tu fais, Christian, elle est la même que celle qui a été faite la dernière fois et la même que celle qu'avait faite Christiane Pezin, et je me souviens qu'à l'époque où elle avait fait cette réponse, toi, tu avais dit « mais enfin, il faut quand même se dépêcher ! » Alors, dépêchons-nous, je ne dis rien de plus.

M. LE MAIRE : Roger, il suffit de trouver un accord qui permet de respecter les contraintes de chacun.

C'est tout. Ce n'est pas plus difficile que cela.

Dès l'instant où l'association musulmane répond au cahier des charges, nous pourrions discuter du prix.

M. MARIE : Même ça, ce n'est pas juste.

Parce qu'encore une fois, il y a eu des prix évoqués de toute part, je ne sais pas, je ne suis pas dans le secret des négociations, mais les prix ne cessent d'augmenter et plus on attend... Enfin, écoutez, le Quartier du Raquet devient une opération immobilière, vous ne croyez pas que le terrain du Raquet va augmenter ? Plus nous attendons, plus ça augmente, plus ça augmente, moins la communauté a les moyens de se le payer. Il faut quand même être honnête. Donc, là aussi, il faut un accord sur un prix. Je ne sais pas comment les négociations peuvent se passer, mais je pense que nous aurions intérêt à la transparence maximum, à la clarté maximum et au fait que la communauté soit bien avertie et informée de ce qui se discute.

Maintenant, c'est tout, j'en ai vraiment fini.

Mme LALART : Rien à voir avec la Mosquée.

Je voulais simplement poser la question lors de l'ordre du jour, mais vous avez ajourné la délibération. Des associations nous ont interpellés concernant le fonds de participation aux habitants et des soucis seraient très importants dans cette association.

Est-ce que vous pouvez nous éclairer ?

M. LE MAIRE : Ca devrait être vous qui devriez nous éclairer.

Ce sont des associations qui se plaignent du fonctionnement du FPH ? C'est cela ?

Mme LALART : Pas du fonctionnement, mais des soucis en ce moment.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas plus à dire que cela, ou il faut nous en dire plus, Madame Lalart ?

Mme LALART : Ce sont les associations qui m'ont interpellée sur cela, comme cela a été annulé à l'ordre du jour, j'ai cru qu'il y avait un lien.
Mais apparemment, non.

M. LE MAIRE : La délibération est ajournée, pas annulée.
En tout cas, s'il y a des soucis, j'en prendrai certainement connaissance et je ferai en sorte que cela soit réglé.

Je vous remercie, je vous souhaite de passer une bonne soirée.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h00.
